

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **premier jour du mois de mars deux mille seize**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

### POINT N° : 1

#### OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 07 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### POINT N° : 2

2016-03-R035

#### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1<sup>ER</sup> MARS 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants:

- Ajout du point 4.11 – Nomination d'un responsable de la gestion des matières résiduelles pour la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
- Ajout du point 4.12 - Acceptation de la démission de M. Vincent Langevin, directeur du service d'urbanisme
- Ajout du point 4.6.2 - Motion de félicitations au Musée régional d'Argenteuil pour sa première édition de «L'histoire d'Argenteuil fait boule de neige»

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

### POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-03-R036

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2016

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman,  
appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve  
le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

#### **POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE**

##### **POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION**

##### **POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT**

##### **POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:**

###### **POINT N° : 4.3.1**

2016-03-R037

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMERO 81-E CONCERNANT LA  
TARIFICATION DANS LE CAMPING DU PARC CARILLON ET LES  
MODALITES APPLICABLES LORS DE RESERVATIONS)**

#### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

**NO. : 81-E**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO QUATRE-VINGT-UN - E**

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DANS LE CAMPING DU  
PARC CARILLON ET LES MODALITÉS APPLICABLES LORS DE  
RÉSERVATIONS**

**ATTENDU** la nécessité de modifier la tarification des activités du terrain de  
camping du parc carillon ;

**ATTENDU** que le conseil désire décréter des dispositions relativement à la  
réservation de terrains dans le camping municipal ;

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 2 février 2016 ;

**2016-03-R037**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente  
appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews et résolu unanimement :

**QUE** le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce  
règlement ce qui suit ;

##### **ARTICLE 1**

Le présent règlement abroge le règlement 81-D.

##### **ARTICLE 2 GRILLE TARIFAIRE**



Les tarifs suivants sont établis lors d'une location d'un terrain ou d'un service requis au camping du parc Carillon :

## 2.1 Location journalière d'un terrain de camping

Saison estivale 2016

Terrain riverain	30,00 \$ par jour
Terrain non riverain	25,00 \$ par jour
Terrain avec électricité (personne à mobilité réduite)	35,00 \$ par jour

Tarifs réduits

Pour les périodes du 1<sup>er</sup> mai au 19 juin et du 14 septembre au 12 octobre 2016, la tarification journalière des terrains riverain et non riverain est escomptée de 50 %, soit pour les lundis, mardis, mercredis et les jeudis.

## 2.2 Location mensuelle de certains terrains de camping

Saison estivale 2016

Sans électricité riverain :	450,00 \$ par mois
Sans électricité non riverain:	425,00 \$ par mois
avec électricité (personne à mobilité réduite) :	500,00 \$ par mois

**2.2.1** Les tarifs précités, lors d'une location mensuelle, incluent le stationnement d'un deuxième véhicule

<b>2.3</b> Visiteur	8,00 \$ par véhicule
Visiteur qui passe la nuit	16,00 \$ par véhicule

<b>2.4</b> Embarcation sur remorque (ex.: bateau, VTT, moto marine et autres...):	15,00 \$/ jour/séjour
--	-----------------------

<b>2.5</b> Tarif pour un troisième véhicule et plus	25,00\$ par semaine 50,00\$ par mois
---	---

<b>2.6</b> Tarif pour remorque	15,00 \$ par jour ou par séjour
--------------------------------	------------------------------------

<b>2.7</b> Descente de bateau	150,00 \$ par saison
-------------------------------	----------------------

## 2.8 Location hebdomadaire d'un terrain de camping

Terrain riverain	180,00 \$ par semaine
Terrain non riverain	150,00 \$ par semaine
Terrain avec électricité (personne à mobilité réduite)	230,00 \$ par semaine

## 2.9 Saisonnier

Terrain riverain	1 955,00 \$ pour la saison
Terrain non riverain	1 725,00 \$ pour la saison

plus les taxes applicables TPS et TVQ aux tarifs mentionnés ci-dessus.

Les frais concernant la vidange des réservoirs septiques des véhicules récréatifs, roulottes et remorques sont inclus dans les tarifs ci-haut mentionnés pour la location mensuelle et la location saisonnière 2016. Pour tous les autres locations, des frais de 10,00 \$ taxes incluses s'appliquent.

## **ARTICLE 3**

Outre la location sur réservation d'un terrain pour une durée d'un mois, la location journalière consécutive d'un même terrain ne peut excéder quatorze (14) jours. Afin de bénéficier d'une location d'un même site à chaque fin de semaine, le campeur doit obligatoirement réserver un minimum de quatre (4) jours consécutifs, et ce, pour une période minimum de huit(8) semaines.

#### **ARTICLE 4**

Une réservation pour un même séjour est limitée à un maximum de trois (3) emplacements et à un minimum de deux (2) jours consécutifs entre le vendredi et le dimanche et d'un jour entre le dimanche et le jeudi suivant. Cependant, les fins de semaine de la fête des québécois, de la Confédération lorsqu'elles coïncident avec une fin de semaine, la fête du travail et la fête de l'action de grâce, les réservations sont d'un minimum de trois (3) jours consécutifs.

#### **ARTICLE 5 FRAIS DE RÉSERVATION**

Des frais de réservation de cinq (5) dollars, incluant les taxes sont applicables par transaction et par séjour, lesquels ne sont pas remboursables. Lors d'une réservation, la totalité du coût du séjour doit être acquittée.

#### **ARTICLE 6 FRAIS D'ANNULATION**

Lors d'une annulation d'une réservation, la présente politique s'applique :

- 6.1 Remboursement total du montant de location déjà payé lors d'une annulation dix (10) jours ou plus précédent le début de séjour moins 5,00 \$ de frais.
- 6.2 Aucun remboursement pour une annulation neuf (9) jours ou moins, précédent le début du séjour.
- 6.3 Aucun remboursement n'est accordé pour une arrivée tardive ou un départ effectué avant la fin du séjour.

#### **ARTICLE 7 CONTRAVENTION**

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et rend le contrevenant passible d'une amende minimale de 50\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 100,00\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale ; d'une amende minimale de 100,00\$ pour une récidive si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimum de 150,00\$ pour une récidive si le contrevenant est une personne morale ; l'amende maximale qui peut être imposée est de 500,00\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 1000,00\$ si le contrevenant est une personne morale ; pour une récidive, l'amende maximale est de 1000,00\$ si le contrevenant est une personne physique et de 2000,00\$ si le contrevenant est une personne morale.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

#### **ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Benoît Grimard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

André Jetté  
Maire

Avis de motion :le 2 février 2016  
Déclaration de lecture : :le 26 février 2016  
Adoption :le 1<sup>er</sup> mars 2016  
Affiché :le 2 mars 2016  
En vigueur conformément à la Loi

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**POINT N° : 4.4**

**CORRESPONDANCE**

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de février 2016.

**POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :**

**POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS**

**POINT N° : 4.6.1**

**2016-03-R038**

**MOTION DE FELICITATIONS POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI D'HALTEROPHILIE A LACHUTE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente ;

De féliciter M. Guy Marineau du Club d'haltérophilie du Nord pour l'organisation du tournoi des jeunes Louis Cyr qui se tiendra le 7 mai prochain à la polyvalente Lavigne de Lachute.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Club d'haltérophilie du Nord, M. Guy Marineau*

**POINT N° : 4.6.2**

**2016-03-R039**

**MOTION DE FÉLICITATIONS AU MUSÉE RÉGIONAL D'ARGENTEUIL POUR SA PREMIÈRE ÉDITION DE «L'HISTOIRE D'ARGENTEUIL FAIT BOULE DE NEIGE»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews ;

De féliciter le Musée régional d'Argenteuil pour l'organisation de son évènement culturel hivernal : L'histoire d'Argenteuil fait boule de neige qui a eu lieu du 26 au 28 février 2016.

De remercier tous ceux qui ont travaillés de près ou de loin à la réussite de cet évènement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Musée régional d'Argenteuil, Mme Lyne St-Jacques*

**POINT N° : 4.7**

**2016-03-R040**

**AUTORISATION DE FERMETURE DE DOSSIERS A LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT que plusieurs dossiers dans lesquels la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil est poursuivante sont inactifs à la Cour municipale commune de Lachute puisque les défendeurs sont introuvables ou que les jugements sont impossibles à exécuter pour plusieurs autres motifs;

CONSIDÉRANT la demande de la Cour municipale commune de Lachute de lui permettre de procéder à la fermeture de dossiers non-perçus pour des raisons administratives selon des critères prédéterminés;

En conséquence; il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand et résolu :

Que le Conseil autorise la Cour municipale commune de Lachute à procéder à la fermeture de dossiers non-perçus pour l'une des raisons administratives suivantes :

1. Le défendeur est introuvable depuis (4) ans suite aux recherches pouvant être faites à partir de différents outils dont notamment :
  - Canada 411;
  - Services de taxation;
  - Bureau des infractions et amendes;
  - Société de l'Assurance Automobile du Québec;
  - Régie de l'Assurance-maladie du Québec;
  - Régie des Rentes du Québec;
  - Registre des entreprises;
  - Plumitifs des cours municipales;
  - Internet et réseaux sociaux;
  - Surintendant des faillites;
2. Le mandat d'emprisonnement n'a pas été exécuté dans les cinq ans de sa délivrance et n'a pas été renouvelé (art. 353 C.p.p.);
3. Le mandat d'amener n'a pas été exécuté dans les deux ans de sa délivrance. (art. 326 C.p.p.);
4. La poursuite pénale est prescrite puisqu'il n'y a pas eu signification du constat d'infraction (1 an) (14 C.p.p.);
5. Le bureau des infractions et amendes a fermé le dossier;
6. Toutes les mesures d'exécution utiles prévues par le Code de procédure pénale ont été utilisées;
7. Il s'est écoulé dix (10) ans de la date du jugement (2924 C.c.Q);
8. Le dossier ne contient pas la date de naissance du défendeur;
9. Le défendeur habite à l'extérieur du Québec ou de l'Ontario;
10. Le défendeur a été extradé ou est décédé;
11. Le défendeur est une compagnie radiée depuis au moins un an, est en faillite ou est inopérante. (aucun bien à saisir)

Que le Conseil demande à la Cour municipale commune de Lachute de lui transmettre annuellement la liste des dossiers ainsi fermés avec le motif de la fermeture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*c.c. : Cour municipale commune de Lachute  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

**POINT N° : 4.8**

**2016-03-R041**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCIERGERIE 2016**

CONSIDÉRANT que le contrat de conciergerie est échu depuis le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que les services de mesdames Sylvie et Claudia Larente sont adéquats jusqu'à ce jour et qu'il y a lieu de renouveler ledit contrat.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

D'accepter l'offre de renouvellement de services déposée en date du 22 février 2016 visant l'entretien ménager de l'hôtel de ville;

D'octroyer le contrat à mesdames Sylvie et Claudia Larente et ce, aux mêmes obligations et conditions visant la période 2015 avec une augmentation de 1.2 % au tarif mensuel rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

D'autoriser monsieur le maire, André Jetté et monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil le contrat de conciergerie 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Mesdames Sylvie et Claudia Larente, concierges  
M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

**POINT N° : 4.9**

**2016-03-R042**

**AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

Et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. [moisdelajonquille@ville.bois-des-filion.qc.ca](mailto:moisdelajonquille@ville.bois-des-filion.qc.ca)*

**POINT N° : 4.10**

2016-03-R043

**CONGRES 2016 FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES (FQM) –  
RESERVATION DE CHAMBRES ET INSCRIPTIONS**

CONSIDÉRANT que cette année le congrès aura lieu au Centre des congrès de Québec les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement municipal numéro 6, 6-A et 6-C, les membres du Conseil doivent faire approuver leurs frais de représentativité au préalable;

CONSIDÉRANT que les frais des conjointes sont exclus et ne sont pas admissibles à aucun remboursement de la part de la Municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

**DE PROCÉDER** à l'inscription des membres du conseil, lesquels sont monsieur le Maire André Jetté, messieurs les conseillers Marc Bertrand et Jacques Decoeur au Congrès 2016 de la Fédération québécoise des municipalités (FMQ) qui aura lieu les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016, à Québec;

**D'AUTORISER** le service des Finances à procéder à l'inscription, à la réservation des chambres et au paiement des frais reliés à la représentativité de ces membres sur présentation du formulaire prévu à cette fin, accompagner des pièces justificatives et conformément au règlement municipal numéro 6, 6-A et 6-C.

**DE PAYER** ces dépenses à même les postes budgétaires 02 11000 311 et 02 11000 346.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

c.c. *M. André Jetté, Maire  
M. Marc Bertrand, conseiller  
M. Jacques Decoeur, conseiller  
M. Benoît Grimard, service des Finances*

**POINT N° : 4.11**

2016-03-R044

**NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA GESTION DES MATIERES  
RESIDUELLES POUR LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

**De nommer** à titre de responsable de la gestion des matières résiduelles pour la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

c.c. *MRC d'Argenteuil, M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

**POINT N° : 4.12**

2016-03-R045

**ACCEPTATION DE LA DEMISSION DE M. VINCENT LANGEVIN, DIRECTEUR  
DU SERVICE D'URBANISME**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu la démission de M. Vincent Langevin en date du vendredi 26 février 2016, laquelle est effective à compter du vendredi 18 mars 2016;



*En conséquence*, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

**D'ACCEPTER** la démission de M. Vincent Langevin en date du 18 mars 2016 et de demander au service de la paie de voir à lui verser les paiements dus en conformité avec son contrat de travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

c.c. M. Vincent Langevin  
Service de la paie, Mme Linda Deschênes

## **POINT N° : 5**

### **1<sup>er</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur André Jetté, maire ouvre la période de questions à 19 h 26 pour se terminer à 19 h 39.

Six ( 6 ) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

Monsieur le maire, André Jetté demande l'ajournement de la présente séance à 19 h 40 dû à un problème électrique pour les prises d'ordinateur.

La séance d'ajournement est ouverte à 19 h 50 par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

## **POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE**

### **POINT N° : 6.1**

**2016-03-R046**

#### **COMPTE À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 3 février 2016 au 1<sup>er</sup> mars 2016, totalisant 130 686.55 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

### **POINT N° : 6.1.1**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES**

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 3 février 2016 au 1<sup>er</sup> mars 2016 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 7 059.85 \$.

### **POINT N° : 6.2**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER**

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-C – Délégation de pouvoir - Liste

**POINT N° : 6.3**

**DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 29 FEVRIER 2016**

Rapport budgétaire au 29 février 2016.

**POINT N° : 6.4**

**DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 29 FEVRIER 2016**

- Solde des folios bancaires au 29 février 2016 ;
- Taxes à recevoir au 29 février 2016.

**POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER**

**POINT N° : 6.5.1**

2016-03-R047

**PUBLICITE POUR LA SAISON 2016 - CARTE DE POINTAGE POUR LE GOLF SAINT-ANDRE**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une demande de la compagnie Golf associés, pour adhérer à la publicité de la carte de pointage du golf Saint-André pour la saison 2016;

CONSIDÉRANT qu'une telle publicité fait connaître la municipalité à la clientèle qui provient de l'extérieur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

D'accepter le contrat de vente pour la publicité de la carte de pointage pour le golf Saint-André;

D'autoriser le directeur général à signer le contrat de vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil pour une somme de 450 \$ plus les taxes applicables.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 02 11000 345.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS***

*c.c. M. Pierre Boyer, Golf associés  
M. Benoît Grimard, service des finances*

**POINT N° : 6.5.2**

2016-03-R048

**AIDE FINANCIERE A L'ORGANISME LES BONS DEJEUNERS D'ARGENTEUIL INC. AU BENEFICE DES ECOLIERS ET ECOLIERES D'ARGENTEUIL – 850 \$**

CONSIDÉRANT que l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc. » a été légalement constitué sous la forme d'un organisme à but non lucratif, le 13 mars 2006;

CONSIDÉRANT que Les Bons déjeuners d'Argenteuil, présents dans les 10 écoles primaires du territoire de la MRC d'Argenteuil, ont pour mission de contribuer à la réussite éducative des jeunes écoliers en leur offrant un service de déjeuners nutritifs;

CONSIDÉRANT que l'organisme est soutenu par une équipe de 90 généreux bénévoles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

**Que** la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser une aide financière de 850 \$ à l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil ».

**De payer** cette dépense dans le code budgétaire 02-70190-971.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. M. Marc Carrière, directeur général, Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc.  
M. Benoît Grimard, service des finances*

**POINT N° : 6.5.3**

2016-03-R049

**PUBLICITE TOURISTIQUE DANS LES EDITIONS « LA JONCTION » POUR 2016**

CONSIDÉRANT que la Municipalité participe depuis 2003 à cette publicité et que plusieurs touristes l'ont consulté ;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la Municipalité de poursuivre cette initiative pour se faire connaître à l'aide des rubriques bottin et WEB "Municipalités" à partir d'une carte d'affaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman et résolu :

**D'ACHETER** de la publicité promotionnelle des Éditions « La Jonction », d'une sommes de 450 \$, plus les taxes applicables ;

**DE PAYER** cette dépense à même le poste budgétaire 02-62200-341.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. : M. Pierre-André Bélanger, les Éditions la Jonction  
M. Benoît Grimard, service des finances*

**POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**POINT N° : 7.1**

2016-03-R050

**OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR L'ANNEE 2016 DU CONTRAT RELATIVEMENT AU TRAITEMENT ET CONTROLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS**

CONSIDÉRANT que le cahier des charges spéciales prévoit à l'article 3.18 Option de renouvellement la possibilité de prolonger le contrat 2012-2013 et 2014 de deux années additionnelles;

CONSIDÉRANT que le contrat pourra être renouvelé, au gré de la Municipalité, aux mêmes conditions que l'année 2015, à l'exception du prix lequel sera majoré en fonction de l'indice à la consommation établi par Statistique Canada, région de Montréal, au 31 octobre de l'année précédente.

CONSIDÉRANT que pour l'année 2016, l'IPC pour la région de Montréal se situe à 1.2%, et que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour la saison 2016 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur:

De se prévaloir de l'article 3.18 du cahier des charges spéciales et **d'utiliser** l'option de renouvellement (2e année) relativement au contrat de traitement et contrôle biologique des insectes piqueurs pour la saison 2016 avec l'entrepreneur G.D.G. Environnement ltée, le tout conformément au contrat initial au montant indexé 103 300.63 \$ plus les taxes applicables.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Roland Weightman. Messieurs les conseillers Jacques Decoeur, Marc Bertrand, Denis St-Jacques, Michel Larente et Stephen Matthews votent pour et monsieur le conseiller Roland Weightman vote contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. G.D.G. Environnement ltée, M. Richard Vadeboncoeur  
Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Benoît Grimard  
Service travaux publics, M. Gilbert Ladouceur*

**POINT N° : 7.2**

2016-03-R051

**AUTORISATION D'EMPRUNTER LES RUES DE LA MUNICIPALITE POUR L'EVENEMENT COURSE RELAIS ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur de Course Relais Argenteuil, dans le but de supporter la Fondation Espoir Jeunesse d'Argenteuil pour obtenir l'autorisation d'emprunter les rues de la municipalité par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie le passage de cet événement sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, Appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

D'autoriser les participants de Course Relais Argenteuil et tous leurs accompagnateurs à emprunter les rues de la municipalité le 7 mai 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Madame Louise Dubois, aide représentante de l'événement, Course Relais Argenteuil  
Monsieur Gilbert Ladouceur, directeur des travaux publics  
Monsieur Sylvain Modérie, directeur service sécurité incendie*

**POINT N° : 7.3**

2016-03-R052

**AUTORISATION D'EMPRUNTER LES RUES DE LA MUNICIPALITE POUR L'EVENEMENT LA GRANDE TRAVERSEE CYCLISTE (LGT)**

CONSIDÉRANT la demande du coordonnateur de la Grande Traversée cycliste, afin d'obtenir l'autorisation d'emprunter les rues de la municipalité par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cet événement invite les jeunes du secondaire à se surpasser en traversant, à vélo le Canada tout en promouvant de saines habitudes de vie à travers l'exercice physique;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie le passage de cet événement sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, Appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

D'autoriser les participants de La Grande Traversée cycliste et tous leurs accompagnateurs à emprunter les rues de la municipalité le 20 mai 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. M. Ivan Provost, coordonnateur national de la sûreté et de la sécurité  
M. Gilbert Ladouceur, directeur des travaux publics  
M. Sylvain Modérie, directeur service sécurité incendie*

**POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**POINT N° : 8.1**

**2016-03-R053**

**RECOMMANDATION A LA CPTAQ – DEMANDE D'ALIENATION POUR MICHEL LALANDE ET ANDREE PINEAULT, LOTS 2 623 045, 2 625 759, 2 625 760, 2 873 220, 2 973 865 DU CADASTRE DU QUEBEC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu le 15 janvier 2016 de Michel Lalande et Andrée Pineault un formulaire pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'aliéner une partie du lot 2 623 045 et les lots 2 625 759, 2 625 760, 2 873 220, 2 973 865 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 54,7 hectares;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 47;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande déposée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'appuyer la demande d'autorisation de Michel Lalande et Andrée Pineault visant l'aliénation d'une partie du lot 2 623 045, et les lots 2 625 759, 2 625 760, 2 873 220, 2 973 865, cadastre du Québec d'une superficie approximative de 54,7 hectares.

D'envoyer la demande d'autorisation auprès la Commission de protection du territoire agricole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. CPTAQ  
Service d'urbanisme*

**POINT N° : 8.2**

**2016-03-R054**

**RECOMMANDATION A LA CPTAQ – DEMANDE D'ALIENATION POUR MADELEINE LEVASSEUR, LOT 2 623 254 DU CADASTRE DU QUEBEC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu le 22 février 2016 de Madeleine Levasseur un formulaire pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'aliéner une partie du lot 2 623 254 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 25,4 hectares;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 47;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande déposée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'appuyer la demande d'autorisation de Madeleine Levasseur visant l'aliénation d'une partie du lot 2 623 254 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 25,4 hectares.

D'envoyer la demande d'autorisation auprès la Commission de protection du territoire agricole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. CPTAQ  
Service d'urbanisme*

**POINT N° : 8.3**

2016-03-R055

**DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DANS L'AIRE D'AFFECTATION DU SOL « AGRICOLE »**

Monsieur le conseiller Stephen Matthews quitte la salle délibération à 20 h 03 considérant qu'il a un intérêt dans le présent point.

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Argenteuil est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009;

CONSIDÉRANT que ledit schéma prévoit des aires d'affectation du sol permettant certains usages;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil est d'avis qu'il y aurait lieu de permettre certains usages commerciaux, récréatifs ou récréotouristiques dans l'aire d'affectation du sol « agricole », notamment dans l'axe de la route des Seigneurs (route 327) afin d'y permettre un site de jeu de guerre (de type « paintball »);

CONSIDÉRANT que le plan de développement de la zone agricole traite déjà du tourisme rural et des corridors de développement récréotouristiques en marge de certains axes routiers;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil demande à la MRC d'Argenteuil d'évaluer la possibilité de modifier les usages commerciaux, récréatifs ou récréotouristiques afin de permettre un jeu de guerre (de type « paintball ») dans l'aire d'affectation du sol « agricole », principalement sur la route des Seigneurs (route 327).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. : MRC d'Argenteuil, M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Vincent Langevin, directeur du service d'urbanisme*

Monsieur le conseiller Stephen Matthews est de retour et reprend son siège à 20 h 06.

**POINT N° : 8.4**

2016-03-R056

**DEMANDE DE PIIA – 1585. CHEMIN RIVIERE-ROUGE SUD (LA SUBDIVISION DU LOT 2 623 528 AFIN DE CREER UN TERRAIN DE 5 000 METRES CARRES POUR LA MAISON EXISTANTE (DECLARATION DE L'EXERCICE D'UN DROIT A LA CPTAQ))**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la subdivision du lot 2 623 528 afin de créer un terrain de 5 000 mètres carrés pour la maison existante

(déclaration de l'exercice d'un droit à la CPTAQ) a été déposée pour le 1585, chemin Rivière-Rouge Sud;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 18 février 2016;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 1585, chemin Rivière-Rouge Sud visant la subdivision du lot 2 623 528 afin de créer un terrain de 5 000 mètres carrés pour la maison existante (déclaration de l'exercice d'un droit à la CPTAQ) sans condition.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

c.c. *Propriétaire*  
*Service de l'urbanisme*

**POINT N° : 8.5**

2016-03-R057

**DEMANDE DE PIIA – 2200, CHEMIN RIVIERE-ROUGE SUD (LA CONSTRUCTION DE 2 REMISES AGRICOLES EN FORME DE DOME, 40' X 100' ET 60' X 120', EN STRUCTURE D'ACIER RECOUVERTE DE VINYLE BLANC ET BORDURES GRISES, SUR LE COTE GAUCHE DES BATIMENTS DE FERME EXISTANTS)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction de 2 remises agricoles en forme de dôme, 40' x 100' et 60' x 120', en structure d'acier recouverte de vinyle blanc et bordures grises, sur le côté gauche des bâtiments de ferme existants a été déposée pour le 2200, chemin Rivière-Rouge Sud;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 18 février 2016;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 2200, chemin Rivière-Rouge Sud visant la construction de 2 remises agricoles en forme de dôme, 40' x 100' et 60' x 120', en structure d'acier recouverte de vinyle blanc et bordures grises, sur le côté gauche des bâtiments de ferme existants sans condition.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

c.c. *Propriétaire*  
*Service de l'urbanisme*

**POINT N° : 8.6**

2016-03-R058

**DEMANDE DE PIIA – 1630, CHEMIN DE LA CÔTE-DU-MIDI (LA SUBDIVISION DU LOT 2 623 524 DE FAÇON À ALIÉNER UNE SUPERFICIE APPROXIMATIVE DE 75 ARPENTS CARRÉS (ENVIRON 27 HECTARES) DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ, LA SUPERFICIE RESTANTE ÉTANT D'ENVIRON 15 ARPENTS CARRÉS (ENVIRON 4 HECTARES))**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la subdivision du lot 2 623 524 de façon à aliéner une superficie approximative de 75 arpents carrés (environ 27 hectares) dans le cadre d'une demande d'autorisation à la CPTAQ, la superficie restante étant d'environ 15 arpents carrés (environ 4 hectares) a été déposée pour le 1630, chemin de la Côte-du-Midi;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 18 février 2016;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weighman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 1630, chemin de la Côte-du-Midi visant la subdivision du lot 2 623 524 de façon à aliéner une superficie approximative de 75 arpents carrés (environ 27 hectares) dans le cadre d'une demande d'autorisation à la CPTAQ, la superficie restante étant d'environ 15 arpents carrés (environ 4 hectares) avec la recommandation que la propriétaire dépose à la Municipalité une preuve attestant de la gestion efficace du fumier, le tout selon les règles reconnues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

c.c. Propriétaire  
Service de l'urbanisme

**POINT N° : 8.7**

**2016-03-R059**

**DEMANDE DE PIIA – 1430, CHEMIN COTEAU-DES-HETRES (LA MODIFICATION DU REVETEMENT EXTERIEUR DES MURS ET DE LA TOITURE DE L'ETABLE A CONSTRUIRE, DE LA TOLE EMAILLEE BLANCHE A DE LA TOLE GALVANISEE)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la modification du revêtement extérieur des murs et de la toiture de l'étable à construire, de la tôle émaillée blanche à de la tôle galvanisée a été déposée pour le 1430, chemin Coteau-des-Hêtres;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 18 février 2016;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 1430, chemin Coteau-des-Hêtres visant la modification du revêtement extérieur des murs et de la toiture de l'étable à construire, de la tôle émaillée blanche à de la tôle galvanisée sans condition.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

c.c. Propriétaire  
Service de l'urbanisme

**POINT N° : 8.8**

**2016-03-R060**

**ARRET DES PROCEDURES EN COUR MUNICIPALE – 208, ROUTE DU LONG-SAULT**



CONSIDÉRANT que des constats d'infraction datés des 15 décembre 2015 et 11 janvier 2016 (numéros 7600800419, 7600800420, 7600800441 et 7600800442) ont été signifiés au propriétaire du 208, route du Long-Sault;

CONSIDÉRANT que la propriétaire semble avoir réalisé les travaux correctifs ayant entraîné lesdits constats;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

Que la Municipalité dépose à la Cour municipale de Lachute une demande d'arrêt des procédures pour les constats d'infraction numéros 7600800419, 7600800420, 7600800441 et 7600800442 contre le 208, route du Long-Sault.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Cour municipale de Lachute  
Service d'urbanisme  
Service des finances, M. Benoît Grimard*

**POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE**

**POINT N° : 9.1**

**AUCUN POINT SOUMIS**

**POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE**

**POINT N° : 10.1**

**RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE**

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

**POINT N° : 10.2**

**COMPTE RENDU DE DIFFERENTS COMITES**

Compte rendu du Service récréatif et communautaire;

**POINT N° : 10.3**

2016-03-R061

**ENGAGEMENTS ET DEPENSES RELATIVES AUX ACTIVITES DE LA RELACHE**

CONSIDÉRANT la programmation de loisirs pour la relâche 2016 telle que diffusée dans le bulletin municipal et proposée aux citoyens

CONSIDÉRANT les activités ouvertes à tous;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

QUE le conseil consent à engager les prestataires suivants :

- Monsieur Isaac Léveillé, DJ animateur et représentant BEM pour l'animation du disco patin et le tirage des feux d'artifices, pour un forfait de 550 \$;
- l'organisme Carma la Légende, représenté par Vincent Lemay pour l'organisation et la réalisation des animations sportives et récréatives autour du thème du peuple des neiges pour un montant de 400 \$;
- l'entreprise Ouistiti fête d'enfants pour le spectacle de magie du 1<sup>er</sup> mars au coût de 500 \$ plus taxes;

- Monsieur Anthony Doiron pour l'animation de jeux d'intérieur et d'extérieur pour les jeunes, pour une somme de 75 \$;
- Madame Sonia Legault, kinésiologue, pour la prise en charge de la sortie plein air active, pour un montant de 100 \$;
- Madame Sophie Stella Boivin, artiste, pour l'encadrement de l'activité peinture et petit verre, ainsi que pour la réalisation et l'animation de la murale collective dont la fin de prestation est prévue pour l'été 2016, selon les contrats #430 et #431;
- Le restaurant local Pizza 3000 pour la fourniture des locaux et du verre offert lors de l'activité peinture et petit verre, au cout de 5 \$ par participant.

Ces dépenses seront prises à même le budget d'opération annuel du service des loisirs.

QUE la Municipalité propose à ses résidents les activités du programme en assumant les dépenses du budget Ma santé En Valeur pour les denrées périssables offertes lors des événements.

Que les membres du conseil entérinent les tarifs suivants :

- activité peinture et petit verre : 20\$ pour les résidents – 30\$ pour les non-résidents;
- ski et glissades : tarifs de groupe Mont Saint-Sauveur s'il y a plus de 20 participants – annulation dans le cas contraire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire  
M: Benoît Grimard, service des Finances municipales*

**POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**POINT N° : 11.1**

**RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE FEVRIER 2016**

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de février 2016.

**POINT N° : 11.2**

2016-03-R062

**ADOPTION DU PROJET DE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la sécurité incendie*, sanctionnée le 16 juin 2000 par l'Assemblée nationale du Québec, oblige les municipalités régionales de comtés à établir, en liaison avec les municipalités locales, un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en conformité avec les orientations déterminées par le ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT que dans une lettre datée du 19 août 2005, le ministre de la Sécurité publique du Québec alors en poste, monsieur Jacques P. Dupuis, annonçait la délivrance de l'attestation de conformité pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la Loi prévoit également une révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie dans la sixième année suite à son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a adopté en octobre 2014 la résolution numéro 14-10-336 afin d'enclencher le processus de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a tenu, le 13 avril 2015, une journée de réflexion sur la sécurité incendie, laquelle réunissait plusieurs partenaires du milieu: élus et cadres municipaux, chefs pompiers, représentants de la Sûreté du Québec, du Centre Intégré de santé et de services sociaux des Laurentides et du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le 12 juin 2015, la MRC d'Argenteuil a tenu une seconde journée de réflexion, durant laquelle deux présentations ont eu lieu, soit celle d'un professeur associé de l'École nationale de l'administration publique (ENAP), monsieur Jacques Bourgeault, qui est venu présenter aux membres du conseil de la MRC, une étude portant sur les différents modèles de regroupement des services incendie et celle du directeur du service des incendies de la MRC d'Autray, monsieur Daniel Brazeau, qui est venu présenter le modèle de gestion intégrée mis en place dans cette MRC;

CONSIDÉRANT qu'un sous-comité de travail composé des élus siégeant au sein du comité de sécurité publique, du personnel de la MRC responsable de ce dossier, auxquels pourraient s'adjoindre, au besoin, quelques chefs pompiers a été créé pour mener à terme le projet de révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil (résolution 15-07-279);

CONSIDÉRANT que le sous-comité de travail a tenu trois (3) rencontres afin de valider les orientations stratégiques et politiques du projet de schéma révisé;

CONSIDÉRANT que la MRC a tenu quatre (4) rencontres administratives avec l'ensemble des directeurs en sécurité incendie des municipalités locales afin de travailler sur les éléments du schéma et plus particulièrement sur le plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que le projet de schéma révisé a été présenté au conseil de la MRC lors de la séance régulière du 20 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil a donné son aval au processus de consultation proposé à partir du projet de schéma déposé à la séance de janvier 2016, soit la tenue d'une séance d'information pour l'ensemble des élus municipaux de la MRC et une séance de consultation publique à venir en mars 2016;

CONSIDÉRANT que la MRC a tenu une séance d'information destinée à l'ensemble des élus municipaux, aux directions générales et aux directeurs d'incendie des municipalités locales de la MRC le 23 février 2016 à l'aréna Kevin-Lowe – Pierre-Pagé;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil doit produire un plan de mise en œuvre en vue de l'adoption du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre local est intégré au plan de mise en œuvre régional inclus dans le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews et résolu unanimement que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil, incluant le plan de mise en œuvre local pour la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. MRC d'Argenteuil, M. Benoît Gravel, Directeur du service des transports et de la sécurité  
MRC d'Argenteuil, M. Marc Carrière, Directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Benoît Grimard, Directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Sylvain Modérie, Directeur du service sécurité incendie*

## **2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 27 pour se terminer à 20 h 32.

Dix (10) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

### **POINT N° : 13**

**2016-03-R063**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

*De lever* la séance à 20 h 38 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS***

**Signatures :**

---

**Benoît Grimard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

---

**André Jetté,  
Maire**